Image not found or type unknown

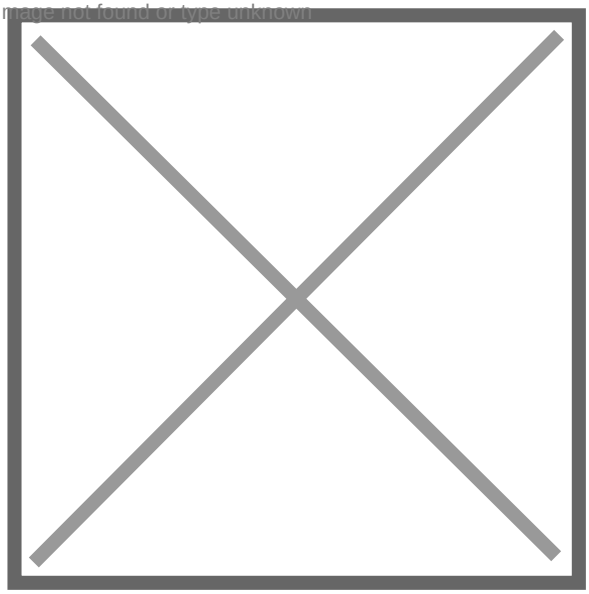

Autorisation d'un Beer bike en France

Par **lestat31100**, le **12/10/2013** à **16:24**

Bonjour,

je souhaiterais savoir si en France, la circulation d'un beer bike(voir lien) est autorisé? je sais qu'il en existe en Allemagne,Espagne,Pays Bas et en Amérique.et dans ces pays le beer bike est considéré comme un genre de vélo.

Merci de votre aide

Cordialement

http://www.trendy-magazine.com/buzz/insolite-le-beerbike/

Par **Tisuisse**, le **13/10/2013** à **08:17**

Bonjour,

Voir les services de la préfecture car ce genre de véhicule doit être soumis à certaines contraintes avant de pouvoir circuler sur voiries publiques.

Par **moisse**, le **13/10/2013** à **09:37**

Bonjour,
Et pour peu qu'un client soit en état d'ivresse sur la voie publique :
* PV pour le client
* PV pour le tenancier qui l'a servi.

Par **lestat31100**, le **13/10/2013** à **11:51**

Bonjour,

Merci de vos réponses.

Coté équipement c'est comme une voiture sans moteur.Il y a les 3 rétros,phares,clignotants...De plus la pédale de frein bloc les 4 roues.Un extincteur est présent a bord.
A quel service de la préfecture faut-il s'adresser?

Pour les PV j'étais au courant,la seul chose que je peut contrôler c'est qu'ils ne descendent pas du véhicule avec un verre à la main.Apres c'est comme les bars,j'ai jamais vu un bar ce faire verbaliser pour ce genre de chose.
De toute façon la quantité d'alcool est limité a bord.Juste de quoi rendre le conssomateur joyeux. :)

Cordialement

Par **moisse**, le **13/10/2013** à **12:10**

Bonjour,
[citation]Apres c'est comme les bars,j'ai jamais vu un bar ce faire verbaliser pour ce genre de chose. [/citation]
Les mesures de suspension sont monnaie courante pourtant, et la responsabilité civile (les sous) régulièrement retenues par les tribunaux en vue d'indemniser les ayants droits.
Ce n'est pas parce que certains pays le font que le nôtre est particulièrement arriéré.

Par **lestat31100**, le **13/10/2013** à **12:53**

Vous devez avoir plus de visibilité sur ce genre de chose que moi.Merci de cette information.

Cordialement

Par **Tisuisse**, le **14/10/2013** à **11:50**

Il y a plusieurs autorisations à avoir :

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

- mise sur la route d'un tel véhicule,
- déclaration de vente d'alcool donc avoir la licence correspondante,
- déclaration de création s'une société et inscription au registre des sociétés,

Les tribunaux ont déjà sanctionné des patrons de cafés-bars, de discothèques, etc. pour le fait d'avoir servi, ou continué à servir, de l'alcool à des gens particulièrement imprègnés, ces alcoolos ayant provoqué des accidents graves, avec blessés ou morts. Cela s'est traduit, pour le patron du débit de boisson, par une amende fort salée et par la fermeture administrative du débit de boisson durant un certain temps.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés